

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2023-295

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

27-2023-10-27-00001 - 65 réceptionné LAMIDEL (2 pages)

Page 3

## Nouvel Hôpital de Navarre / Direction Générale

27-2023-09-23-00008 - 2023 31 Mme DANILO délègue sa signature à Mme RAGOT, Mandataire judiciaire (3 pages)

Page 6

27-2023-09-23-00009 - 2023 32 Mme DANILO délègue sa signature à Mme RAGOT dans le cadre du JLD (2 pages)

Page 10

27-2023-09-23-00010 - 2023 33 Délégation de signature de Mme DANILO à Mme BOULLIER, Assistante Sociale dans le cadre du JLD (2 pages)

Page 13

27-2023-09-23-00011 - 2023 37 Délégation de signature de Mme DANILO à Monsieur DUFOREAU, Directeur Adjoint DPPPAM (3 pages)

Page 16

27-2023-09-23-00012 - 2023 38 Délégation de signature de Mme DANILO à Mme TIJJINI dans le cadre des Affaires Médicales (2 pages)

Page 20

27-2023-09-23-00013 - 2023 43 Délégation de signature de Mme DANILO à Mme FALMET et Mme LECLERC à la Direction des Soins (2 pages)

Page 23

27-2023-09-23-00014 - 2023 44 Délégation de signature de Mme DANILO à Mme QUEVAL Directrice des soins (3 pages)

Page 26

27-2023-09-23-00015 - 2023 48 Délégation de signature de Mme DANILO à Mme RACOCINSKI, Mme RICHARD et Mme DUPUIS-LOQUIIN (3 pages)

Page 30

27-2023-09-23-00001 - 2023/21 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à M MALLERET pour les gardes administratives (3 pages)

Page 34

27-2023-09-23-00002 - 2023/22 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à M DUFOREAU pour les gardes administratives (3 pages)

Page 38

27-2023-09-23-00003 - 2023/23 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à M PELEY pour les gardes administratives (3 pages)

Page 42

27-2023-09-23-00004 - 2023/24 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à Mme NORMAND pour les gardes administratives (3 pages)

Page 46

27-2023-09-23-00005 - 2023/26 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à Mme QUEVAL pour les gardes administratives (3 pages)

Page 50

27-2023-09-23-00006 - 2023/27 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à Mme DUPUIS-LOQUIN pour les gardes administratives (3 pages)

Page 54

27-2023-09-23-00007 - 2023/28 Délégation de signature de Mme DANILO délègue sa signature à Mme LEGRAND pour les gardes administratives (3 pages)

Page 58

Direction départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités

27-2023-10-27-00001

65 réceptionné LAMIDEL



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités

## Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 910 678 168

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la demande de déclaration déposée par l'organisme de Madame Océane LAMIDEL domicilié 51 rue de Courcy 27380 FLEURY SUR ANDELLE, le 27/09/23 ;

### Le préfet de l' Eure

#### Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès du service instructeur de l' Eure, le 27/09/23, par Mme LAMIDEL Océane , en qualité de dirigeante, pour l'organisme LS SERVICES dont l'établissement principal est situé 51 rue de Courcy 27380 FLEURY SUR ANDELLE et enregistré sous le N° SAP 910 678 168 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative à domicile (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du service instructeur de l' Eure ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Evreux, le 27 septembre 2023

Pour le Préfet de l'Eure, et par  
délégation,

Pour le Directeur de la DDETS de  
l'Eure

La Directrice Adjointe,

Audrey LAYMAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Audrey Laymand', enclosed within a blue oval scribble.

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00008

2023 31 Mme DANILO délègue sa signature à  
Mme RAGOT, Mandataire judiciaire



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/31**

## ***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu les dispositions de la loi 207-308 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 471-1 et suivants, L 472-5 et suivants, D 471-1 et suivants, D 472-13 et suivants ;

Vu en particulier les articles L 471-4 et D 471-3 de ce même code, relatifs aux conditions exigées des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu le décret n° 2012-663 du 4 mai 2012, relatif aux modalités de gestion des biens et des personnes protégées, dont la protection est confiée à un mandataire judiciaire, personne ou service préposé d'une personne morale de droit public ;

Vu l'arrêté n°DDCS 20-51 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales habilités dans le département de l'Eure en date du 27 novembre 2020 ;

Vu, le recrutement de Madame Karine RAGOT, Mandataire Judiciaire, affectée au service des Tutelles du Nouvel Hôpital de Navarre, à compter du 1er octobre 2020 ;

Considérant que Madame Karine RAGOT satisfait aux conditions de moralité, d'âge, d'expérience professionnelle et de formation exigées des mandataires judiciaires préposé d'établissement et qu'elle est inscrite sur la liste départementale des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, par arrêté préfectoral,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Karine RAGOT est autorisée à signer les ordres de paiement, titres de recettes et autres documents relatifs à la gestion des mesures de protection dont elle a ordinairement la charge, pour les majeurs hébergés ou soignés au sein de l'établissement, ou d'un établissement ayant passé convention avec le Nouvel Hôpital de Navarre.

La délégation est donnée à Madame Karine RAGOT, Mandataire judiciaire, de signer en lieu et place de la Directrice par intérim de l'établissement, les documents suivants :

- Les déclarations aux fins de sauvegarde de justice,
- Les fiches de signalement (à toutes fins utiles et éventuellement en vue de l'ouverture d'une mesure de protection juridique)

Précision faite que lesdits documents devront concerner les personnes hébergées ou hospitalisées dans l'établissement.

### Article 2 :

Madame Karine RAGOT s'engage à avertir la Directrice par intérim d'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 3 :**

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

**Article 4 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2020/172.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 23 septembre 2023



La Directrice par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aurélie Danilo".

Aurélie DANILO

Karine RAGOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Ragot".

Mandataire judiciaire

**Original de la décision :**

- Dossier délégations de signature

**Copie :**

- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00009

2023 32 Mme DANILO délègue sa signature à  
Mme RAGOT dans le cadre du JLD



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/32**

## ***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement de Madame Karine RAGOT, Mandataire Judiciaire, affectée au service des Tutelles du Nouvel Hôpital de Navarre, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

Vu le calendrier de présence d'un représentant du Directeur aux audiences du Juge des Libertés et de la Détention du Nouvel Hôpital de Navarre ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature à Madame RAGOT aux seules fins de lui permettre de signer les récépissés de notification d'ordonnances rendues par le Juge des Libertés et de la Détention, lors des audiences de patients instituées par la Loi du 05 juillet 2011 visée en préambule.

### Article 2 :

Madame RAGOT s'engage à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 3 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 6 :

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2021/40.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

  
Aurélie DANILO

Karine RAGOT



Mandataire Judiciaire

### Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

### Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00010

2023 33 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Mme BOULLIER, Assistante Sociale  
dans le cadre du JLD



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/33**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement par voie de mutation de Madame Ramata BOULLIER, Assistante Sociale, affectée à la Direction du Parcours Patient, de la Patientèle et des Affaires Médicales du Nouvel Hôpital de Navarre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Vu le calendrier de présence d'un représentant du Directeur aux audiences du Juge des Libertés et de la Détention du Nouvel Hôpital de Navarre ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature à Madame BOULLIER aux seules fins de lui permettre de signer les récépissés de notification d'ordonnances rendues par le Juge des Libertés et de la Détention, lors des audiences de patients instituées par la Loi du 05 juillet 2011 visée en préambule.

### Article 2 :

Madame BOULLIER s'engage à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 3 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 6 :

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2021/41.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Danilo".

Aurélie DANILO

Ramata BOULLIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ramata Boullier".

Coordnatrice Socio-Éducative

### Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

### Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02.32.31.76.76 – Fax : 02.32.31.77.91

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00011

2023 37 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Monsieur DUFOREAU, Directeur  
Adjoint DPPPAM

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/37**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, la nomination de Monsieur Richard DUFOREAU en qualité de Directeur Adjoint en date du 8 mars 2021 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

La décision de délégation de signature n° 2021/21 est abrogée et remplacée par les dispositions ci-après.

### Article 2 :

Monsieur Richard DUFOREAU, Directeur Adjoint de la Patientèle, du Parcours Patient et des Affaires Médicales, reçoit délégation permanente fin de signer tous courriers, documents ou actes de quelque nature qu'il soit relevant de sa direction.

Le champ d'intervention de sa délégation est la suivante dans le cadre de :

#### **1/ la gestion administrative du personnel médical :**

- Tous actes et/ou décisions relevant de la gestion des carrières des médecins statutaires
- Toutes décisions relevant de la gestion des médecins contractuels
- Tous documents liés à la gestion de la paye médicale (temps additionnel quadrimestre, paiement gardes et astreintes, CET...)
- Les contrats et avenants des personnels médicaux hors contrats de cliniciens
- Les décisions d'avancement d'échelon
- Les conventions d'activité d'intérêt général
- Le tableau des gardes et astreintes médicales
- Les demandes des congés des médecins
- Suivi des tableaux de service
- Plan de formation médicale
- Organisation de la CME (invitation, ordre du jour, élections de la CME)
- Recrutements médicaux (hors chefferie de pôle)
- Tous documents relatifs aux loyers et logements occupés par les médecins
- Les notes d'information liées aux mouvements des personnels médicaux
- les ordres de missions pour le personnel médical dans le cadre de formations, d'entretiens et/ou réunions professionnels
- les demandes de frais de remboursement liées aux formations et frais de déplacement
- les demandes de tampons des médecins
- les demandes d'ordonnanciers
- les redevances OFII

#### **2/ la gestion administrative des directeurs :**

- le suivi des dossiers administratifs des directeurs
- la gestion des carrières des directeurs en lien avec le CNG
- les demandes de congés des directeurs
- les CET
- le tableau des gardes et astreintes administratives

#### **3/ la gestion du service affaires médicales :**

- encadrement des agents (évaluation annuelle)
- coordination des activités du service

**Article 3 :**

Monsieur Richard DUFOREAU s'engage à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 4 :**

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et par délégation ».

**Article 5 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniilo".

Aurélié DANILO

Richard DUFOREAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Richard Duforeau".

Directeur Adjoint

**Original de la décision :**

- Dossier délégations de signature

**Copie :**

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00012

2023 38 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Mme TIJJINI dans le cadre des Affaires  
Médicales

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/38**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement de Madame Diandra TIJJINI en qualité d'Adjoint des Cadres, affectée aux affaires médicales, en date du 1er janvier 2018 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Diandra TIJJINI, Adjoint des Cadres, reçoit délégation permanente afin de signer des documents relevant du service des affaires médicales.

Le champ d'intervention de leur délégation est la suivante :

- les ordres de missions pour le personnel médical dans le cadre de formations, d'entretiens et/ou réunions professionnels
- les bordereaux d'envoi de documents liés à la gestion administrative du personnel médical et des directeurs
- les mandats pour effectuer les formalités de demande d'autorisation de travail

### Article 2 :

Madame Diandra TIJJINI s'engage à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 3 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et par délégation ».

### Article 5 :

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2022/24.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

  
Aurélie DANILO

Diandra TIJJINI



Adjoint des Cadres

### Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

### Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00013

2023 43 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Mme FALMET et Mme LECLERC à la  
Direction des Soins



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/43**

***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement de Madame Christine FALMET, Adjoint des cadres, affectée à la Direction des soins et de la qualité à compter du 22 octobre 2014 ;

Vu, le recrutement de Madame Sandra LECLERC, Adjoint administratif, affectée à la Direction des soins et de la qualité à compter du 9 mars 2020 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre délègue sa signature Madame Christine FALMET, Adjoint des cadres à la Direction des soins et de la qualité.

La délégation donnée à Madame Christine FALMET a pour effet de lui permettre de signer les conventions individuelles de stages d'étudiants accueillis en service de soins.

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine FALMET, Adjoint des cadres et pour assurer la continuité du service, Madame Sandra LECLERC, Adjoint administratif, reçoit cette délégation. Elle est soumise aux mêmes obligations que l'Adjoint des cadres.

### Article 3 :

Madame Christine FALMET et Madame Sandra LECLERC s'engagent à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 4 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et par délégation ».

### Article 5 :

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace le précédente délégation n°2021/14.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 23 septembre 2023



La Directrice par intérim,

Aurélie DANILO

Adjoint des Cadres

Christine FALMET

Adjoint Administratif

Sandra LECLERC

### Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

### Copie :

- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00014

2023 44 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Mme QUEVAL Directrice des soins



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/44**

## ***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Cathy QUEVAL, Directrice des Soins au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 29 août 2022 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Cathy QUEVAL, Directrice des Soins est chargée de la Direction des Soins.

### Article 2 :

La Délégation donnée à Madame Cathy QUEVAL a pour effet de lui permettre de signer tous courriers, documents ou actes relevant de cette direction et précisés par l'article 3 de la présente décision.

### Article 3 :

Le Champ d'intervention de sa délégation est le suivant :

- Les courriers, notes et documents liés au fonctionnement courant de cette décision ;
- Les conventions individuelles de stages d'étudiants accueillis en service de soins ;
- Les relevés d'heures supplémentaires du personnel paramédical ;
- Signer les récépissés de notification d'ordonnances rendues par le Juge des Libertés et de la Détention, lors des audiences de patients institués par la Loi du 05 juillet 2011 visée en préambule,
- Les demandes d'autorisation de sortie de patients.

### Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cathy QUEVAL, Directrice des Soins et pour assurer la continuité du service, un Cadre Supérieur de Santé reçoit ces délégations au regard du planning annuel des remplacements de la Directrice des Soins. Il est soumis aux mêmes obligations que la Directrice des Soins.

### Article 5 :

Madame Cathy QUEVAL s'engage à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 6 :

Les courriers et décisions doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et par délégation ».

**Article 7 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace le précédente délégation n°2022/52.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

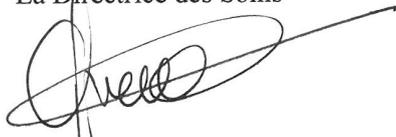
Fait à Evreux, le 23 septembre 2023

La Directrice par intérim,



Aurélie DANILO

La Directrice des Soins



Cathy QUEVAL

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00015

2023 48 Délégation de signature de Mme  
DANILO à Mme RACOCINSKI, Mme RICHARD et  
Mme DUPUIS-LOQUIIN



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/48**

## ***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu la nomination de Madame Cécile DUPUIS LOQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction Générale en date du 22 octobre 2012 ;

Vu, le recrutement de Madame Laurence RAKOCINSKI, Adjoint des Cadres Hospitaliers affectée à la Direction Générale à compter du 9 août 2021 ;

Vu, le recrutement de Madame Aude RICHARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers affectée à la Direction Générale à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

Vu le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre ;

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature à Madame Laurence RAKOCINSKI et Madame Aude RICHARD, Adjointes des Cadres Hospitaliers à la Direction Générale à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les demandes d'autorisation de sortie hors département et tout séjour thérapeutique ainsi que les ordres de mission pour le personnel médical et non médical concernant :

- Des accompagnements de patients et résidents
- Des formations, entretiens et/ou réunions professionnels

### Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence RAKOCINSKI et de Madame Aude RICHARD, Adjointes des Cadres Hospitaliers et pour assurer la continuité du service, Madame Cécile DUPUIS-LOQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière, reçoit cette délégation.

Elle est soumise aux mêmes obligations que l'Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### Article 3 :

Madame Cécile DUPUIS-LOQUIN, Madame Laurence RAKOCINSKI et Madame Aude RICHARD s'engagent à avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager des conséquences financières, la responsabilité ou de concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

### Article 4 :

Les ordres de mission doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et par délégation ».

**Article 5 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace le précédente délégation n°2021/51.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 23 septembre 2023

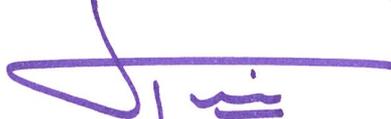


La Directrice par intérim,



Aurélie DANILO

Attachée d'Administration Hospitalière



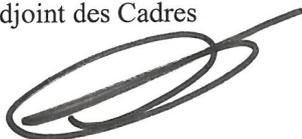
Cécile DUPUIS-LOQUIN

Adjoint des Cadres



Laurence RAKOCINSKI

Adjoint des Cadres



Aude RICHARD

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00001

2023/21 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à M  
MALLERET pour les gardes administratives

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/21**

## ***DELEGATION DE SIGNATURE***

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur MALLERET François, Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 février 2020,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Monsieur MALLERET François, Directeur Adjoint des Services Economiques et Financiers

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2020/91.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

  
Aurélié DANILO

Le Directeur Adjoint des Services Economiques  
et Financiers



François MALLERET

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00002

2023/22 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à M  
DUFOREAU pour les gardes administratives

Décision AD/CDL/AR n° 2023/22

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Monsieur DUFOREAU Richard, Directeur Adjoint au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 8 mars 2021,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Monsieur DUFOREAU Richard, Directeur Adjoint de la patientèle, du parcours patient et des affaires médicales.

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2021/22.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 22 septembre 2023



La Directrice par intérim,

Aurélie DANILO

Directeur Adjoint de la patientèle, du parcours patient  
et des affaires médicales

Richard DUFOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Richard Duforeau", written over a horizontal line.

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00003

2023/23 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à M PELEY  
pour les gardes administratives

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/23**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement de Monsieur Bruno PELEY en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 01 mars 2022,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Monsieur Bruno PELEY, Technicien Supérieur Hospitalier à la Direction des Services Economiques et Financiers ;

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2022/23.

La délégation peut être retirée à tout moment.

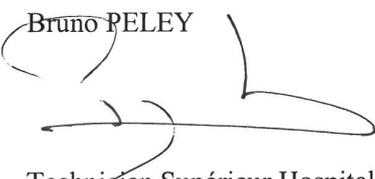
Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023

La Directrice par intérim,



  
Aurélie DANILO

  
Bruno PELEY

Technicien Supérieur Hospitalier

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00004

2023/24 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à Mme  
NORMAND pour les gardes administratives

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/24**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, la décision administrative de reclassement de Madame Hélène NORMAND, Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre en date du 18 juin 2003,

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Madame Hélène NORMAND, Attachée d'Administration Hospitalière

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2018/110.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aurélie Danilo".

Aurélie DANILO

Hélène NORMAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hélène Normand".

Attachée d'Administration Hospitalière

**Original de la décision :**

- Dossier délégations de signature

**Copie :**

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00005

2023/26 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à Mme  
QUEVAL pour les gardes administratives

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/26**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Cathy QUEVAL, Directrice des Soins au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 29 août 2022 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Madame Cathy QUEVAL, Directrice des Soins

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2022/49.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

Aurélie DANILLO

La Directrice des Soins

Cathy QUEVAL

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00006

2023/27 Délégation de signature

Mme DANILO délègue sa signature à Mme  
DUPUIS-LOQUIN pour les gardes administratives

**Décision AD/CDL/AR n° 2023/27**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu la nomination de Madame Cécile DUPUIS LOQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction Générale en date du 22 octobre 2012 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Madame Cécile DUPUIS LOQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2022/50.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

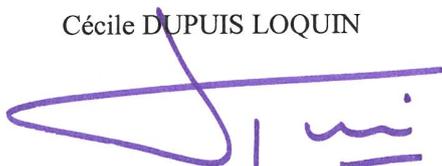
Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

  
Aurélie DANILO

Cécile DUPUIS LOQUIN

  
Attachée d'Administration Hospitalière

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction

Nouvel Hôpital de Navarre

27-2023-09-23-00007

2023/28 Délégation de signature  
Mme DANILO délègue sa signature à Mme  
LEGRAND pour les gardes administratives



**Décision AD/CDL/AR n° 2023/28**

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux,

Vu, le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35,

Vu, la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion du 10 août 2018 nommant Monsieur Patrick WATERLOT, Directeur du Nouvel Hôpital de Navarre à Evreux à compter du 10 septembre 2018,

Vu, le procès-verbal d'installation de Monsieur Patrick WATERLOT en date du 10 septembre 2018,

Vu, l'arrêté du Centre National de Gestion nommant Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 14 novembre 2018 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Madame Aurélie DANILO, Directrice Adjointe au Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 3 décembre 2018 ;

Vu, l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie du 18 septembre 2023 nommant Madame Aurélie DANILO Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre à compter du 23 septembre 2023 ;

Vu, le recrutement de Madame Marie LEGRAND, Ingénieur Hospitalier au Nouvel Hôpital de Navarre en date du 1er septembre 2020 ;

Vu, le règlement intérieur du Nouvel Hôpital de Navarre,

Vu, le tableau des gardes administratives dressé annuellement du Nouvel Hôpital de Navarre,

[www.nh-navarre.fr](http://www.nh-navarre.fr)

62, route de Conches – CS 32204 – 27022 Evreux Cedex – Tél : 02 32 31 76 76 – Fax : 02 32 31 77 91

## DECIDE

### Article 1 :

Madame Aurélie DANILO, Directrice par intérim du Nouvel Hôpital de Navarre, délègue sa signature au cadre participant au tour de garde administrative, à savoir :

- Madame Marie LEGRAND Ingénieur Hospitalier

### Article 2 :

Pendant les périodes de garde administrative (fixées par le tableau de garde administrative), la délégation donnée au cadre administratif de garde a pour effet de lui permettre de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement, ou l'intérêt du patient, du résident, des personnels et des tiers intervenant dans l'établissement. Cette délégation est limitée aux mesures strictement nécessaires au fonctionnement continu du service public hospitalier.

### Article 3 :

Le champ d'intervention est le suivant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement
- L'admission des patients
- Le séjour des patients
- La sortie des patients
- Le décès des patients
- Les actes et documents concernant l'admission, le séjour, la prolongation d'hospitalisation sous contrainte ainsi que les actes et documents relatifs à la procédure des soins sans consentement.
- La sécurité des biens et des personnes
- Les moyens de l'établissement, notamment en situation de crise
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise
- La gestion du rappel des personnels pour assurer la continuité du service

### Article 4 :

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour la Directrice par intérim et Par Délégation ».

### Article 5 :

Il appartient au cadre administratif de garde d'avertir la Directrice par intérim de l'établissement des événements qui, en raison de leur nature ou de leur gravité, sont susceptibles notamment d'engager la responsabilité ou concerner l'image du Nouvel Hôpital de Navarre.

**Article 6 :**

La présente décision est valable à compter du 23 septembre 2023.

Elle annule et remplace la précédente délégation n°2022/51.

La délégation peut être retirée à tout moment.

Elle sera dûment communiquée au Conseil de Surveillance du Nouvel Hôpital de Navarre et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 septembre 2023



La Directrice par intérim,

Aurélie DANILO

Marie LEGRAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marie Legrand".

Ingénieur Hospitalier

Original de la décision :

- Dossier délégations de signature

Copie :

- L'intéressé(e)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier carrière de l'agent
- Services Financiers
- Chrono Direction